



Objectif

Être capable de réaliser un «État de l'installation intérieure de gaz» au sens de la norme NF P 45-500.

Effectif	15 stagiaires
Coût	Voir grille tarifs
Durée	3 jours
Public	Tout public

Pré requis : Pré requis formation conseillé (non obligatoire) -> Avoir des connaissances générales du bâtiment (Voir autre stage « Termes Techniques du Bâtiments » chez EBTP).

Pédagogie

Théorie	Cours et exercices appuyés sur support informatique et papier.
Moyens matériels	Vidéo projection.
Moyens humains	Formateur intervenant qualifié pratiquant, ayant exercé dans le domaine.
Documentation	Un support de cours papier format "A4" relié, d'excellente qualité tout en couleurs reprenant l'essentiel de la formation est remis au stagiaire.

Programme

Détail	<p>Jour 1 - Matin (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les procédés, produits et équipements dans le domaine du gaz ainsi que les réglementations et prescriptions techniques qui régissent la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz ; <p>Jour 1 - Après-midi (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion ; <p>Jour 2 - Matin (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - le fonctionnement des grandes familles d'appareils et leurs consignes d'installation et d'utilisation, en adéquation avec le combustible utilisé ; <p>Jour 2 - Après-Midi (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - les méthodes de diagnostic des installations intérieures de gaz, définies conformément aux articles R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de
---------------	---

	<p>l'habitation et la norme NF P 45-500.</p> <p>Jour 3 - Matin (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Logiciel d'aide au levé technique sur site jusqu'à l'édition du rapport de mission gaz (émission d'un rapport selon un scénario exemple de mission) <p>Jour 3 - Après-midi (4 heures)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle de connaissances (QCM) pour vérification des acquis
<p>Pratique</p>	<p>Le stagiaire réalisera (au sens de la norme NF P 45-500) un ou des exercices pratiques (Jours 3 : matin) portant notamment sur :</p> <p>Appareils de cuisson</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement des appareils de cuisson - Contrôle général de l'aspect des flammes. - Stabilité des brûleurs découverts à l'ouverture de la porte du four. - Stabilité des brûleurs lors du passage du débit maxi au débit mini. <p>CENR Chauffe-Eau Non Raccordé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement du chauffe-eau : débordement de flamme, - Débit de gaz, hygiène de l'atmosphère chauffe-eau non raccordé fonctionnant seul. - Débit gaz, vérification hygiène atmosphère chauffe-eau non raccordé fonctionnant seul. <p>Appareils raccordés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement des appareils raccordés (chaudière) : le débordement de flamme ; le débit de gaz de l'appareil ; - la qualité de l'évacuation des gaz brûlés par mesure de CO en ambiance à proximité de l'appareil en fonctionnement. - Contrôle du débit de gaz de l'appareil raccordé - Vérification de la qualité d'évacuation des produits de combustion - Contrôle de l'hygiène de l'atmosphère (mesure de CO dans l'air ambiant) - Étanchéité apparente

Documents délivrés

Attestation de formation stipulant date de présence au stage et avis concernant réussite avec succès ou pas des examens (Après contrôle entre les compétences attendues et observées).

Remarque :

Pré requis pour être éligible aux EXAMENS DE CERTIFICATION après FORMATION prodiguée par Ebtp:
- FORMATION OBLIGATOIRE d'au moins 3 jours : Attestation de formation délivrée par EBTP.

Les thèmes sur lesquels vous allez exprimer vos acquis lors de l'examen de certification sont listés dans l'arrêté de compétence du « 2 Juillet 2018 , en annexe 3 - § 4.4 », et sont les suivants :

Examen théorique

La personne physique candidate à la certification démontre qu'elle possède les connaissances requises sur :

- les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment en rapport avec le gaz ;
- les procédés, produits et équipements dans le domaine du gaz ainsi que les réglementations et prescriptions techniques qui régissent la prévention des risques liés à l'utilisation du gaz ;
- les caractéristiques physico-chimiques des différents gaz combustibles, la combustion du gaz, les risques liés aux gaz combustibles et les contraintes portant sur l'aération et l'évacuation des produits de combustion ;
- le fonctionnement des grandes familles d'appareils et leurs consignes d'installation et d'utilisation, en adéquation avec le combustible utilisé ;
- les méthodes de diagnostic des installations intérieures de gaz, définies conformément aux articles R. 134-6 à R. 134-9 du code de la construction et de l'habitation.

Plus particulièrement, la personne physique candidate démontre qu'elle possède les connaissances requises sur :

- le corpus réglementaire et normatif en vigueur encadrant la réalisation d'une installation intérieure de gaz ;
- l'alimentation en gaz des appareils à gaz ;
- le contrôle du fonctionnement des appareils ;
- les caractéristiques des gaz ;
- les spécificités des installations alimentées en gaz de pétrole liquéfié ;
- les chauffe-eau non raccordés ;
- les conduits de raccordement ;
- les terminologies et définitions ;
- les essais d'étanchéité apparente d'une installation de gaz ;
- l'évacuation des produits de combustion des appareils à gaz raccordés ;
- le contrôle du débouché des appareils à circuit étanche ;
- la ventilation des locaux ;
- la ventilation mécanique contrôlée gaz ;
- les organes de coupure de l'alimentation en gaz ;
- les robinets de commande des appareils à gaz ;
- les tuyauteries fixes d'alimentation en gaz ;
- les types d'anomalies sur une installation intérieure de gaz ;
- les suites données à la découverte d'une anomalie sur une installation intérieure de gaz ;
- les intoxications au monoxyde de carbone.

Examen pratique

La personne physique candidate à la certification démontre qu'elle :

- est capable de mettre en œuvre la méthodologie de réalisation des états relatifs à l'installation intérieure de gaz et d'utiliser les outils dédiés à l'activité ;
- sait rédiger des rapports en langue française qui constituent la matérialisation des contrôles effectués.

Équipement spécifique, obligatoire pour accès aux exercices pratiques :

Pour le stagiaire et le formateur :

- Pour les exercices pratiques se déroulant sur plateau(x) technique(s), chaque stagiaire devra impérativement détenir et s'équiper de chaussures de sécurité, de gants de protection (manutention) et de vêtements de travail (blouse ou bleu). A défaut, durant la formation, le stagiaire ne pourra pas réaliser le ou les exercices pratiques sur plateau(x) technique(s).
- En sus pour le formateur : Appareil pour prise de mesure CO ambiant, tirage,détecteur Gaz et de CO
- Le stagiaire devra également être en possession de la norme NF P 45-500.

